



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 septembre 2021
Convocation du : 17 septembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CASIER

DE21.111

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CREATIONS D'EMPLOIS
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
Autorisation – Approbation



La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3)

- Un **accroissement temporaire d'activité**, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, (article 3)

Conformément aux recommandations du trésorier du Centre des Finances Publiques et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face aux accroissements, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 25 octobre 2021 au 7 novembre 2021 (vacances de la Toussaint) :

- 28 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 12 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 25 octobre 2021 au 7 novembre 2021 (vacances de la Toussaint)

- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 20 décembre 2021 au 31 décembre 2021 (vacances de Noël) :

- 10 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 20 décembre 2021 au 31 décembre 2021 (vacances de Noël)

- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Agent d'accueil au Centre de vaccination du 1^{er} septembre 2021 jusqu'à sa fermeture :

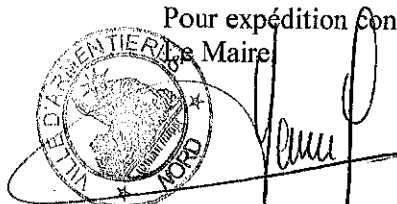
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création des postes ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille